

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 07 mars 2022

DATE DE LA CONVOCATION

25 février 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 7
Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 mars 2022

**L'an deux mil vingt deux
Et le 07 mars à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à José COELHO (Mont-près-Chambord),
Jacky HERNANDEZ a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christophe HENRY (Thoury) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-020-2022

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) pour acquérir un ensemble de parcelles situées « Le Pré Château » et « Taille de Bouin » à Saint-Laurent-Nouan dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration à proximité de la zone d'activités de Nouan

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, indique qu'à l'issue des études préalables sur le projet, le périmètre des parcelles destinées à accueillir la future station d'épuration de Saint-Laurent-Nouan a été arrêté.

Les parcelles concernées par le site futur appartiennent à la commune de Saint-Laurent-Nouan.

Considérant que le hangar à boue (partie Nord du site) bénéficiera à l'ensemble des communes, la commune de Saint-Laurent Nouan propose de céder les parcelles au prix de 1.50 € le m² (représentant la moitié du coût d'achat de celles-ci par la commune).

Monsieur le Vice-président indique dès lors qu'il y a lieu d'acquérir les parcelles suivantes, formant un ensemble de 12 047 m², surface qu'il conviendra d'ajuster après division par un géomètre (parcelle 162AO n°381 n'a pas vocation à être acquise en totalité par la CCGC) :

- 162AO n°368, d'une surface de 511 m² ;
- 162AO n°369, d'une surface de 702 m² ;
- 162AO n°372, d'une surface de 4 359 m² ;
- 162AO n°374, d'une surface de 2 216 m² ;
- 162AO n°376, d'une surface de 1 423 m² ;
- 162AO n°377, d'une surface de 156 m² ;
- 162AO n°378, d'une surface de 1 289 m² ;
- 162AO n°379, d'une surface de 111 m² ;
- 162AO n°380, d'une surface de 1 280 m² ;
- 162AO n°381 partie (environ 75 m², surface à déterminer après bornage).

Dans ce cadre, après avoir été présenté en commission aménagement infrastructure réunie le 17 février 2022, Monsieur le Vice-président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section 162AO n°368-369-372-374-376-377-378-379-380 d'une surface totale de 12 047 m² ainsi qu'une partie de la parcelle 162AO n°381 (surface à définir) situées à Saint-Laurent-Nouan « Le Pré Château » et « Taille de Bouin » moyennant le prix de 1,50 € le m², soit un montant total de 18 070,50 € (hors parcelle n°381 à ajouter), auquel s'ajouteront des frais de rédaction d'acte, de bornage et le surplus à acquérir après division de la parcelle 162AO381 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'acte d'acquisition (notarié ou acte administratif) avec la commune de Saint-Laurent-Nouan ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section 162AO n°368-369-372-374-376-377-378-379-380 d'une surface totale de 12 047 m² ainsi qu'une partie de la parcelle 162AO n°381 (surface à définir) situées à Saint-Laurent-Nouan « Le Pré Château » et « Taille de Bouin » moyennant le prix de 1,50 € le m², soit un montant total de 18 070,50 € (hors parcelle n°381 à ajouter), auquel s'ajouteront des frais de rédaction d'acte, de bornage et le surplus à acquérir après division de la parcelle 162AO381 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'acte d'acquisition (notarié ou acte administratif) avec la commune de Saint-Laurent-Nouan ainsi que toute pièce relative à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.



Le Président :

Gilles CLEMENT